

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENT SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (à frais virés)

NOM CHIMIQUE : Chlorpyrifos; O,O-diethyl-O-(3,5,6-trichloro-2-pyridinyl) phosphorothioate

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 5

N° PCB : 29984

N° FS : 29984-15-LPI

Révisions à la FS : Section 1

Date de publication : 08/09/15

Remplace : 08/09/12

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ – AVERTISSEMENT – POISON – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU. MISE EN GARDE : Contient l'allergène soya. Mortel s'il est avalé. Nocif s'il est inhalé ou absorbé par la peau. Cause l'irritation des yeux. Peut causer l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ce produit est un liquide rouge dégageant une odeur aromatique.

AVERTISSEMENT

NOTE AU MÉDECIN : Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase, qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et produit une dépression respiratoire et cardiaque. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée par injection seulement, est l'antidote à privilégier. Les oximes comme le 2-PAM, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer l'antidote immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. Ce produit contient un solvant qui est un distillat du pétrole – Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N^o de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Chlorpyrifos	480 g/L	2921-88-2	0,1 mg/m ³ FVI*
Ce produit est dangereux selon le standard OSHA Hazard Communication (29 CFR 1910.1200)			

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Ingestion :	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien donner à boire. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec la peau ou les vêtements:	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE **1-800-561-8273**. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit et le numéro d'homologation du pesticide lorsque vous demandez des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) :	41,1°C / 106° F (TCC)
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) :	LII : 1 %; LSI : 6 % (solvant aromatique à base de xylène)
AGENTS D'EXTINCTION :	Eau pulvérisée, mousse, produit chimique sec ou dioxyde de carbone.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Peut produire du chlorure d'hydrogène, du sulfure d'éthyle et des oxydes d'azote en cas de feu.
TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :	Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et un équipement de protection individuelle complet. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel à l'écart de la zone touchée.
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	Si l'eau est utilisée pour combattre le feu et refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel la litière domestique. Balayer et placer le produit dans des contenants pour une éventuelle application terrestre selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent, puis absorber avec de la litière ou un autre matériau absorbant, balayer et placer dans un contenant pour produits chimiques et manipuler de façon appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu. Pour les grands déversements, contenir le liquide avec des digues, et éviter de contaminer les sources d'eau. Si un grand déversement pénètre dans le sol, creuser et retirer de 1 à 2 pouces de sol, placer dans des contenants et éliminer de façon appropriée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux en vigueur. Recueillir tout liquide résiduel et en disposer de manière similaire.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATIONS ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement après manipulation si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Garder le produit dans son contenant d'origine et conserver au sec dans un endroit sécuritaire. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides et les fertilisants. Ne pas entreposer à plus de 37,8 °C / 100 °F pendant de longues périodes. L'entreposage à moins de -6,7 °C / 20 °F peut causer la formation de cristaux. En cas de cristallisation, entreposer le produit entre 10 °C / 50 °F et 21 °C / 70 °F, puis agiter pour dissoudre les cristaux. Ne pas utiliser ou conserver le produit près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

Équipement de protection individuelle : les personnes qui mélangent ou chargent ce produit à l'aide d'un système de chargement mécanique et les applicateurs par voie aérienne doivent porter : un chandail à manches longues et un pantalon, des chaussures et des chaussettes. En plus, les personnes qui mélangent ou chargent ce produit à l'aide d'un système de chargement mécanique doivent également porter : des gants résistants aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques et un respirateur avec cartouche de protection contre les poussières et les vapeurs approuvé par le NIOSH et doté d'un numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-21C ou un respirateur approuvé par le NIOSH doté d'un filtre R, P ou HE. Toutes les autres personnes qui mélangent, chargent, appliquent ou manipulent le produit sans l'aide d'un système mécanique doivent porter : une combinaison de travail par-dessus un chandail à manches courtes et des shorts, des gants résistants aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques lorsqu'elles mélangent, chargent ou sont exposées au produit concentré, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes, un casque résistant aux produits chimiques pour protéger la tête en cas d'exposition et un respirateur avec cartouche de protection contre les poussières et les vapeurs approuvé par le NIOSH et doté d'un numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-21C ou un respirateur approuvé par le NIOSH doté d'un filtre R, P ou HE. Se départir de tout vêtement ou de tout autre matériau absorbant qui a été mouillé ou largement contaminé par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément. Consulter l'étiquette du produit pour plus d'information.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [(40 CFR 170.240 (4-6)), les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal; si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures résistantes aux produits chimiques et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA TLV-TWA selon ACGIH

Chlorpyrifos :	non inscrit	0,1 mg/m ³ FIV (peau)
Xylène :	435 mg/m ³	434 mg/m ³
Triméthylbenzène :	non inscrit	123 mg/m ³
Cumène :	245 mg/m ³ (peau)	246 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Liquide rouge dégageant une odeur aromatique.
- POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 1,079 g/ml @20°C
- TENSION DE VAPEUR :** <10mm Hg @ 25°C
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ (volume) :** Non établi
- Remarques :** Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,079 kg/L.
- POINT D'ÉBULLITION :** ~143 °C / 290 °F (solvant)
- EVAPORATION RATE (Butyl Acetate = 1) :** Non établi
- SOLUBILITÉ :** Soluble
- pH :** 3,8 à 5,0

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 50° C / 122° F.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : alcalis forts, amines et oxydants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : May Peut produire du chlorure d'hydrogène, du sulfure d'éthyle, du sulfure de diethyl et des oxydes d'azote en cas de feu.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : 776 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Peut causer une irritation modérée

Inhalation CL₅₀ (rat) : 1,5-2,7 mg/L (Aérosol : 4 h)

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH. L'ACGIH classe le chlorpyrifos TLV-A4 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour les humains).

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (rat) : >5,000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Peut causer une irritation légère

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les petits mammifères et les oiseaux. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les organismes aquatiques présents dans l'eau avoisinant les zones traitées. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement et des rinçures.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus du produit présents sur les cultures en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser atteindre les cultures en fleurs ou les herbes que les abeilles visitent activement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : retourner le contenant vide au point de vente (détaillant/distributeur). Ce contenant doit être rempli par le détaillant/distributeur uniquement du même produit. Ce contenant est recyclable et doit être déposé dans un site de collecte de contenants. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, communiquer avec le fabricant ou l'agence de régulation provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, 6.1 (3), UN3017, III (CHLORPYRIFOS, NAPHTA AROMATIQUE)

Description IMDG : PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ RQ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, 6.1 (3), UN3017, III (CHLORPYRIFOS, NAPHTA AROMATIQUE) (CHLORPYRIFOS) RQ, ERG GUIDE 171

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI, OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102100 ; CLASSE 77.5)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport aérien et maritimes.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2 Santé	0	Moindre	2 Santé
2 Inflammabilité	1	Légère	2 Inflammabilité
1 Instabilité	2	Modérée	0 Réactivité
	3	Élevée	G EPI
	4	Grave	

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu O
Différé O Réactif N Relâchement soudain de la pression N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Chlorpyrifos (CAS : 2921-88-2) : 1 lb ; xylène (isomères mixtes) (CAS : 1330-20-7) : 100 lb ; cumène (CAS : 98-82-8) : 5000 lb.

SARA, Titre III, section 313 : 1,2,4-Triméthylbenzène (CAS : 95-63-6) : 3,5 % maximum ; xylène (isomères mixtes) (CAS : 1330-20-7) : < 1,5 % maximum ; cumène (CAS : 98-82-8) : < 1,0 % maximum.

Inscription au registre RCRA : Non inscrit.

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit.

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FTSS : Les section 1 révisée.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

®Viton est une marque déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.